# **Ordonnance de prévention : Thanatopracteur**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des agents chimiques :

* Aérer, ventiler les locaux
* Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse
* Limiter le stockage au poste de travail à des petites quantités
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Ne pas transvaser les produits chimiques dans des récipients non adaptés, non étiquetés
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses
* Utiliser le kit de nettoyage mis à disposition en cas de déversement accidentel de produit
* Utiliser les systèmes d'aspiration mis à disposition et veiller à leur entretien
* Veiller à jeter les papiers absorbants usagés, dans les containers adaptés

Protégez-vous des agents biologiques :

* Mettre en application la procédure "Conduite à tenir face à un accident exposant au sang"
* Porter les équipements de protection adaptés à la tâche
* Respecter les niveaux de remplissage des dispositifs d'élimination de déchets biologiques
* Tenir à jour les vaccinations obligatoires
* Tenir à jour les vaccinations recommandées
* Utiliser les dispositifs d'élimination des déchets biologiques (DASRI)

Protégez-vous des TMS :

* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Privilégier le travail à deux, en l'absence d'outil d'aide à la manutention
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance psychique

Pour éviter les accidents :

* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Pour éviter les accidents de la route :

* Ne pas conduire sous l'effet de substances modifiant la vigilance
* Ne pas utiliser le téléphone en conduisant
* Vérifier périodiquement l'état du véhicule et de ses équipements

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 29/04/2024